

Réponse de la direction à l'évaluation du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté

Le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) vise à accroître le développement économique des collectivités canadiennes et à créer des emplois spécialisés en augmentant la capacité des collèges à réaliser des activités et des projets de recherche et développement (R et D) en partenariat avec le secteur privé, particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME). Il contribue à l'innovation locale et régionale en favorisant la commercialisation, le transfert de la technologie, ainsi que l'adaptation ou l'adoption de nouveaux produits, services et technologies. Pour ce faire, les sept subventions suivantes sont offertes aux collèges du Canada dans le cadre de ce programme : subventions de renforcement de l'innovation; subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie; subventions d'engagement partenarial; subventions de recherche et développement appliquée; subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée; subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges; et subventions De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges.

Commentaires généraux

La direction est d'accord avec les constatations de l'évaluation, qui confirment que le Programme d'ICC est une composante importante du soutien donné par le gouvernement fédéral à la recherche appliquée réalisée dans des collèges, polytechniques et instituts du Canada. Créé il y a dix ans, le Programme d'ICC a pris beaucoup d'ampleur et continue d'évoluer pour accroître le soutien de l'innovation grâce à la recherche appliquée en milieu collégial. L'augmentation importante récente du financement multiplie les possibilités pour les collèges. Au cours de la prochaine année, le CRSNG s'emploiera à mettre en œuvre les recommandations (décrites ci-dessous) et à améliorer l'efficacité de son financement.

Recommandations

Première recommandation

Recommandation 1 : Continuer à financer le Programme d'ICC. L'innovation est un facteur déterminant de la capacité d'un pays à soutenir la concurrence sur un marché mondial. Elle est donc essentielle à la croissance économique d'un pays et à la qualité de vie de ses résidents. Le soutien du Programme d'ICC renforce la capacité de recherche des collèges et des PME et, pour celles-ci, contribue à limiter le risque associé à l'investissement dans la recherche et l'innovation. Les collèges canadiens sont bien placés pour soutenir l'innovation dans les PME en offrant des services de recherche appliquée. Les collèges canadiens participent de plus en plus activement à des activités de R et D appliquée et leurs travaux, jumelés à leur connaissance des besoins de l'industrie et de la collectivité, les placent dans une position privilégiée pour s'associer à des organisations canadiennes pour les aider à devenir plus innovantes et, par conséquent, plus concurrentielles. De tels partenariats, et les activités de R et D offrent aux étudiants des collèges la possibilité d'acquérir d'autres connaissances, aptitudes, compétences et attitudes qui les aideront à participer de manière plus productive au marché du travail canadien.

Réponse de la direction : D'accord

Le Programme d'ICC est toujours le principal élément du soutien gouvernemental donné à la recherche appliquée dans les collèges. L'augmentation prévue dans le budget 2018 donne les ressources supplémentaires requises pour tirer parti des capacités grandissantes des collèges de l'ensemble du Canada en matière de soutien de l'innovation.

Deuxième recommandation

Recommandation 2 : Il est recommandé que la direction et le personnel du Programme d'ICC discutent avec les établissements admissibles des défis que pose l'allègement de la charge d'enseignement des professeurs afin de trouver d'autres mécanismes possibles. L'allègement de la charge d'enseignement pour permettre aux professeurs de se consacrer à la R et D appliquée demeure un problème persistant pour de nombreux collèges au Canada. Malgré la disponibilité de fonds pour alléger la charge d'enseignement des professeurs, ce mécanisme ne semble pas tout à fait aligné sur les exigences opérationnelles des collèges et n'aplanit pas toutes les difficultés associées à l'allègement de la charge d'enseignement relevées tout au long de l'évaluation. Les petits collèges ou les collèges situés dans des régions rurales ou éloignées ressentent ces difficultés avec plus d'acuité, car il leur est plus difficile de trouver des professeurs qualifiés pour remplacer les enseignants libérés ou les fonds nécessaires pour compenser les coûts associés à l'allègement de la charge des professeurs. Les responsables de projet du FISCC, les coordonnateurs de recherche des collèges et certains informateurs clés ont indiqué que l'allègement de la charge d'enseignement représentait une difficulté particulière pour les projets financés par le FISCC, étant donné qu'il ne constituait pas une dépense admissible précise de la subvention administrée par le CRSH.

Réponse de la direction : D'accord

Augmenter la participation des professeurs aux projets de recherche appliquée représente une occasion importante d'accroître le soutien de l'innovation par les collèges au Canada. Le mécanisme actuel (exemption de la charge d'enseignement) s'est révélé utile, mais il existe d'autres mécanismes intéressants comme ceux qui sont mentionnés dans l'évaluation. Au cours de la prochaine année, le CRSNG travaillera avec les intervenants des collèges et d'ailleurs pour explorer des mécanismes de rechange qui permettront d'accroître le nombre de professeurs de collège qui participent à des projets de recherche appliquée.

Troisième recommandation

Recommandation 3 : Le Programme d'ICC devrait examiner et envisager de mettre à jour le mécanisme qu'il utilise pour appuyer les coûts indirects de la recherche, y compris la proportion des fonds de subventions qui peuvent être utilisés pour les coûts indirects (c.-à-d. 20 %). L'une des principales préoccupations soulignées tout au long de l'évaluation est la proportion des fonds de subvention qui peuvent être utilisés pour couvrir les coûts indirects. 20 % sont considérés généralement insuffisants et, dans certains cas, la proportion des coûts indirects de la R et D appliquée dans un collège est plus proche de 30 % (les niveaux déclarés des coûts indirects varient de 27 % à 35 %) des coûts totaux de la R et D. De plus, dans le même ordre d'idées, certains intervenants aimeraient que certaines dépenses non admissibles liées aux coûts directs et indirects deviennent admissibles ou que des fonds supplémentaires soient dégagés pour compenser ces dépenses, car elles sont jugées essentielles pour aider les collèges à renforcer leur capacité et leur réputation en R et D appliquée. Ces dépenses comprennent l'achat d'équipement, le recrutement de professeurs et la participation à des conférences scientifiques. Enfin, certaines parties prenantes souhaiteraient qu'une partie des fonds de subvention pour les coûts indirects soit abandonnée par le Programme d'ICC et le FISCC, et que les collèges canadiens deviennent admissibles au Fonds de soutien à la recherche.

Réponse de la direction : Partiellement d'accord

La direction admet que la méthode actuellement utilisée pour financer les coûts indirects de la recherche est problématique pour de nombreux collèges. Élargir le financement des coûts indirects et élaborer un mécanisme de rechange pour le financement des coûts indirects, notamment intégrer le financement du Programme d'ICC au FSR, sont deux mesures importantes qui devront être discutées avec les acteurs du financement. De façon générale, le CRSNG a aligné les dépenses admissibles pour les coûts indirects dans le cadre du Programme d'ICC à celles du FSR; il explorera les avantages d'intégrer les éléments suggérés aux coûts indirects admissibles du Programme d'ICC.

Quatrième recommandation

Recommandation 4 : Il est recommandé que le Programme d'ICC examine et révise ses exigences en matière de production de rapports, particulièrement en ce qui concerne les subventions de CAT et de CRIC, afin de veiller à ce que les renseignements recueillis soient utiles, accessibles et comparables à des moments différents ou entre différentes subventions, mais aussi dans le but de réduire le fardeau des rapports. La qualité des données recueillies dans les rapports administrés par le Programme d'ICC laisse parfois à désirer, ce qui limite la mesure dans laquelle les données peuvent être analysées ou comparées dans le temps. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines des questions incluses dans les rapports, plus précisément pour les subventions de CAT et de CRIC, sont générales et vagues ou que les établissements ont reçu des versions légèrement différentes d'un rapport particulier, aboutissant ainsi à des résultats impossibles à comparer. En examinant ses rapports pour s'assurer que les questions sont claires et que l'information demandée est pertinente (et donc utilisée par le programme ou le conseil), le Programme d'ICC pourrait alléger ses rapports et en simplifier le processus. On craint, en outre, que le fardeau en matière de rapports pour les subventions de CAT et de CRIC soit lourd. En effet, les établissements qui reçoivent l'une ou l'autre de ces subventions, ou les deux, doivent annuellement présenter plusieurs rapports au CRSNG, tels les rapports financiers et de rendement, mais aussi à leur établissement ou aux autres bailleurs de fonds. Dans le but de réduire le fardeau de ces rapports, le Programme d'ICC pourrait examiner la possibilité d'harmoniser les dates de présentation de certains d'entre eux, demandant ainsi à l'établissement de présenter tous les rapports en même temps plutôt que différents rapports à différents moments de l'année.

Réponse de la direction : D'accord

La direction est consciente que la cohérence et l'harmonisation des rapports pourraient être améliorées, parce que les sept subventions ont été lancées au fur et à mesure de la croissance du Programme au cours de la dernière décennie. Le CRSNG procède actuellement au regroupement d'un nombre important des programmes de partenariats offerts aux universités. Il entend s'inspirer des aspects les plus prometteurs et pertinents de cet examen pour améliorer le Programme d'ICC, simplifier les programmes et en accroître le rendement. Dans le cadre de ce processus, il prévoit revoir et regrouper les rapports.

Cinquième recommandation

Recommandation 5 : Il est recommandé que le Programme d'ICC envisage une étude de suivi ciblée pour examiner plus à fond les progrès et les résultats des projets du FISCC financés en 2015, afin d'évaluer dans quelle mesure le programme a atteint les résultats attendus. Au moment de l'évaluation, la majorité des projets financés par le FISCC en 2015 (c.-à-d. les concours un et deux) étaient en cours de réalisation. Par conséquent, seul un nombre réduit de constatations concernant les résultats de ces projets, et donc les résultats du FISCC, étaient disponibles. Sans cette information, il n'a pas été possible de formuler des recommandations précises sur le programme. Afin de mieux comprendre les résultats du FISCC, il est recommandé que le Programme d'ICC envisage la possibilité d'entreprendre une étude de suivi axée sur l'évaluation de la mesure dans laquelle le FISCC a atteint les résultats attendus. En particulier, l'étude pourrait cibler les responsables de projet et les partenaires qui ont participé à l'évaluation afin d'obtenir une mise à jour des résultats de leurs travaux, y compris la façon dont leur projet, par l'innovation sociale, a répondu aux besoins de la collectivité. Une telle étude fournirait probablement des renseignements supplémentaires sur les retombées du FISCC sur les bénéficiaires des subventions, les organismes partenaires ou les collectivités qu'ils desservent, et confirmerait les paramètres du programme ou permettrait de l'améliorer. Cette étude devrait avoir lieu une fois que les 62 projets initiaux financés par le FISCC seront terminés. Cette étude offrirait également l'occasion à la direction de réfléchir à la façon d'intégrer ou de repenser l'appui à l'innovation sociale dans le contexte de l'ICC.

Réponse de la direction : D'accord

La direction est consciente que les résultats des subventions terminées du FISCC n'ont pu être utilisés aux fins de l'évaluation actuelle. Il sera utile d'avoir davantage de renseignements sur les retombées des subventions du FISCC en vue d'améliorer le soutien de l'innovation sociale dans le cadre de la recherche appliquée menée dans les collèges. Cette étude doit être réalisée au moment opportun, après la fin de la période de validité d'un grand nombre de subventions du FISCC.

Plan d'action

Recommandation	D'accord, Partiellement d'accord, En désaccord	Mesure proposée	Responsables	Date cible pour l'achèvement de la mesure proposée
Première recommandation : Continuer de financer le Programme d'ICC. L'innovation est un facteur important de la capacité d'un pays à concurrencer sur le marché mondial et apporte donc une contribution cruciale à la croissance économique d'un pays et à la qualité de vie de ses habitants.	D'accord	Continuer de mettre en œuvre l'augmentation des fonds prévue dans le budget 2018. Simplifier le financement en s'inspirant (en partie) du regroupement en cours des programmes de partenariats de recherche.	Directeur, Division des collèges, de la commercialisation et de la planification du portefeuille, Direction des partenariats de recherche	En cours
Deuxième recommandation : Demander à la direction et au personnel du Programme d'ICC d'explorer davantage les défis associés à l'exemption de la charge d'enseignement avec les établissements admissibles et de discuter d'éventuels mécanismes de recharge.	D'accord	Discuter avec les collègues et d'autres intervenants des mécanismes qui permettraient aux professeurs de collège de participer davantage à la recherche appliquée.	Directeur, Division des collèges, de la commercialisation et de la planification du portefeuille, Direction des partenariats de recherche	Octobre 2019
Troisième recommandation : Demander au personnel du Programme d'ICC d'examiner et d'envisager de mettre à jour le mécanisme utilisé pour financer les coûts indirects de la recherche, notamment le pourcentage des fonds de la subvention qui peuvent être utilisés au titre des coûts indirects (c.-à-d. 20 %).	Partiellement d'accord	Discuter avec les intervenants et appuyer les efforts déployés par les associations de collèges dans le but de travailler avec les gouvernements.	Directeur, Division des collèges, de la commercialisation et de la planification du portefeuille, Direction des partenariats de recherche	En cours
Quatrième recommandation : Demander au personnel du Programme d'ICC d'examiner et de réviser les exigences en matière de rapports, particulièrement pour les subventions d'ECAT et de CRIC afin que l'information recueillie soit utile, accessible et comparable à différentes dates ou entre les subventions, et que le fardeau lié aux rapports soit moins lourd.	D'accord	Revoir les rapports demandés pour les différentes subventions d'ICC dans le cadre de la modernisation du Programme.	Directeur, Division des collèges, de la commercialisation et de la planification du portefeuille, Direction des partenariats de recherche	Avril 2020

<p>Cinquième recommandation : Demander au personnel du Programme d'ICC d'envisager la réalisation d'une étude de suivi ciblée, afin d'examiner plus à fond la progression et les résultats des projets financés en 2015 par le FISCC en fonction des résultats prévus.</p>	<p>D'accord</p>	<p>Réaliser l'étude recommandée ou d'autres initiatives de collecte de données visant à évaluer les retombées des premières subventions du FISCC, soit avant la prochaine évaluation, soit dans le cadre de celle-ci.</p>	<p>Directeur, Division des collèges, de la commercialisation et de la planification du portefeuille, Direction des partenariats de recherche</p>	<p>À l'appui de la prochaine évaluation (septembre 2023)</p>
--	-----------------	---	--	--